



COMPTE- RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021



- **PRÉSENTS** : Mme VERCASSON
MM GRANGE - DUMONT – DUVERT - MAGNOLON -
REYNAUD
Mmes BAYLE – PARIS - BLANC - DESMARTIN –GRIFFE –
JULLIA – MIRANDA - OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSÉS** : M. Bernard DETERNE (pouvoir à Mme Marie VERCASSON)
M. Thibaud BENIMELLI (pouvoir à Mme Marie VERCASSON)
M. Rémi DEYGAS (pouvoir à Mme Véronique BAYLE)
M. Cyprien MONTEYREMAR (pouvoir à M. Samuel
GRANGE)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Renée JULLIA
- **Assistait à la réunion** : M. François BRIALON



Mme Renée JULLIA est élue secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Elle propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'achat de cadeaux pour les divers départs à la retraite. Après délibération, le Conseil accepte de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Elle soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du vendredi 2 juillet 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Madame le Maire adresse ses félicitations à Franck DEYGAS qui a remporté pour la deuxième année consécutive la médaille d'or pour son caillé doux lors de la fête du caillé doux de Saint Félicien au mois d'Août. Juste retour du travail accompli sur cette exploitation familiale.

De plus, elle souhaite la bienvenue à Mme Marie-Josèphe GEOFFROY, représentante d'une compagnie d'assurance qui apporte aux Conseillers ses connaissances concernant les contrats de santé communale pour pallier aux difficultés d'accès pour les retraités qui ne bénéficient plus des mutuelles d'entreprise. Elle informe les Conseillers qu'il peut exister des accords avec la commune. Celle-ci s'engage alors à fournir une salle pour une réunion publique et à diffuser leur communication sur les supports disponibles sur la commune.

Après divers échanges entre élus, la commune ne donne pas suite à cette proposition dans la mesure où elle émane d'une assurance privée et que dans une démarche d'équité, la commune ne doit pas prendre parti dans toute démarche commerciale qui serait susceptible d'influencer la population.

La commune ne souhaite pas signer de convention avec cette compagnie d'assurance. Par contre, elle peut envisager le prêt d'une salle afin d'informer la population.

FINANCES

• CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LES ÉVÈNEMENTS DE L'AYCLIPSE

Madame le Maire propose au Conseil de créer une régie de recette pour recouvrer le produit des événements qui seront organisés par la commune à la salle l'Ayclipse.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier d'Annonay en date du 8 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des événements qui seront organisés par la commune à la salle l'Ayclipse ;

- Décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : recettes des événements organisés par la commune à la salle l'Ayclipse ;

- Dit que cette régie est installée à la mairie de Satillieu ;

- Décide que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 100 euros ;

- Décide que le régisseur devra verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins tous les trois mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque trimestre ;

- Précise que le régisseur sera désigné par madame le Maire sur avis conforme du comptable ;

- Décide que le régisseur ne sera pas assujéti à un cautionnement ;

- Décide que le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité ;

- Décide que les recouvrements des produits seront effectués par chèques bancaires ou espèces ;

BÂTIMENTS

• AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA SALLE L'AYCLIPSE

- Remplacement de l'alarme anti-intrusion :

Madame le Maire explique au Conseil que l'alarme anti-intrusion basique qui a été installée lors de la construction de la salle l'Ayclipse pourrait être utilement remplacée par un système pilotable à distance, programmable, et autorisant l'accès par badge.

La société Ardèche-Drôme Sécurité peut fournir et installer ce matériel pour 2.286,37 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

- Révision des tarifs de location :

Mme Nadine PARIS, adjointe au Maire, fait part au Conseil qu'après deux locations et pas mal d'échanges avec la commission chargée de la gestion de l'Ayclipse, il est nécessaire de faire un ajustement de la tarification si on veut que les locations puissent compenser les coûts de fonctionnement de la salle.

Elle précise également que les locations de 24 h en week-end doivent avoir une tarification spéciale car elle souhaite que les états des lieux et la remise des clés se fassent un jour ouvré. De plus, les tarifs pour les associations et particuliers extérieurs ont également été revus. La location gratuite pour les associations a été supprimée car nous leur prêtons déjà la salle pour leur assemblée générale et pour leurs activités.

Mme le Maire propose donc les tarifs suivants :

Formule 1	1000 personnes debout - 380 assises - 250 à table La grande salle + la scène + le hall d'entrée + le bar + l'espace traiteur + le vestiaire + les sanitaires
Formule 1 bis	1000 personnes debout, 380 assises, 250 à table La grande salle + la scène + le hall d'entrée + le bar + l'espace traiteur + le vestiaire + les sanitaires + la régie + les loges
Formule 2	160 personnes debout, 56 à table la salle de réunion + le hall d'entrée + le bar + l'espace traiteur + le vestiaire + les sanitaires

	Particuliers résidant la commune *	Particuliers hors commune *	Associations de la commune	Associations hors commune
LOCATION LONGUE WEEK-END				
Formule 1	850 €	2 000 €	500 € MNL 700 € ML	800 € MNL 950 € ML
Formule 1 bis	850 €	2 000 €	500 € MNL 700 € ML	800 € MNL 950 € ML
Formule 2	425 €	1 100 €	250 € MNL 400 € ML	425 € MNL 550 € ML
LOCATION 24h SEMAINE				
Formule 1	350 €	420 €	235 € MNL 290 € ML	270 € MNL 320 € ML
Formule 1 bis	350 €	420 €	235 € MNL 290 € ML	270 € MNL 320 € ML
Formule 2	175 €	215 €	120 € MNL 145 € ML	135 € MNL 160 € ML
LOCATION 24h WEEK-END				
Formule 1	500 €	1 200 €	300 € MNL 450 € ML	500 € MNL 650 € ML
Formule 1 bis	500 €	1 200 €	300 € MNL 450 € ML	500 € MNL 650 € ML
Formule 2	250 €	700 €	150 € MNL 250 € ML	250 € MNL 350 € ML

* Les entreprises et les organisations hors associations sont concernées par ce tarif

MNL : manifestation non lucrative / ML : manifestation lucrative

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces prix de location et charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier d'Annonay de l'application de ces tarifs.

RÉSEAUX

• RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA STATION D'ÉPURATION

- Contrat d'assistance technique :

Madame le Maire avise le Conseil du fait que le contrat d'affermage de la station d'épuration arrive à échéance en août 2022. A cet égard, il y aurait lieu de préparer dès à présent la procédure spéciale de consultation des prestataires de services qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour assurer l'exploitation future de cette infrastructure. Du fait de la complexité administrative, juridique et technique de ce processus réglementaire Madame le Maire propose de solliciter l'assistance d'un cabinet d'étude spécialisé en la matière.

Plusieurs prestataires ont été sollicités :

- ESPELIA : n'a pas répondu
- MERLIN : n'a pas répondu
- SAFEGE : n'a pas souhaité remettre une offre
- A PROPOS : n'a pas souhaité remettre une offre
- COLLECTIVITÉS CONSEILS : 12.870,00 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de passer avec Collectivités Conseils une convention d'assistance technique pour le renouvellement du contrat d'affermage de la station d'épuration pour un coût hors taxe de 12.870,00 €. Il charge Madame le Maire de la signature de tous les documents utiles à la conclusion de ce contrat. La dépense afférente sera imputée au budget assainissement, section investissement, compte 2031.

- Détermination des conditions de l'élection de la Commission de Délégation de Service Public :

Madame le Maire explique au Conseil que, dans le cadre des procédures de passation des contrats de concession, il convient de réunir une Commission de Délégation de service public pour analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Elle rend également un avis sur les offres transmises dans ces procédures, prépare un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci.

Enfin, elle rend un avis dans les procédures de passation des avenants des contrats de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% ;

Ainsi, Madame le Maire préconise à l'Assemblée de mettre en place une Commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat ;

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette commission est composée pour « *une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste* » et qu'il « *est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires* » ;

En conséquence, Il est nécessaire de créer ladite Commission et de procéder à l'élection de ses membres en deux étapes :

- Dans un premier temps, l'Assemblée fixe les conditions de dépôt des listes (objet de la présente délibération) ;
- Dans un second temps, l'Assemblée procédera à l'élection lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil fixe les conditions de dépôts des listes comme suit :

- Les listes devront être déposées auprès du secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture au public ;
- La date limite de dépôt des listes est fixée au : 1^{er} octobre 2021 inclus

ENFANCE ET JEUNESSE

• CONVENTION DE GESTION DES MERCREDIS 2020/2021

Madame le Maire présente au Conseil un projet de convention à passer avec le groupement des Associations Familles Rurales relative à l'organisation de la prise en charge des enfants le mercredi à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Roiffieux.

Cet engagement présente les caractéristiques suivantes :

- Objet : Organisation d'activités périscolaires le mercredi pour les enfants des communes de Roiffieux, Saint Alban d'Ay, Saint Romain d'Ay, Ardoix, Quintenas et Satillieu.
- Date d'effet et durée : année scolaire 2020/2021.
- Résiliation : par lettre recommandée avec accusé de réception aux cosignataires avec un délai de prévenance de 3 mois.
- Coût : 463,13€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve les termes de cette convention et charge Madame le Maire de signer cet engagement.

Madame le Maire informe l'assemblée de la nouvelle organisation de l'accueil des enfants les mercredis pour cette année scolaire 2021/2022. La communauté de communes du Val d'Ay prend dorénavant en charge l'accueil des enfants des 8 communes sur le site de Jaloine à Saint-Romain d'Ay et la charge financière qui en découle. Il s'agit là d'une réponse apportée à de nombreuses sollicitations de la part des familles du territoire. Elle précise par ailleurs, que les inscriptions sont complètes et qu'une liste d'attente a dû être mise en place.

INTERCOMMUNALITÉ

• MOTION CONTRE LE PROJET DE CHANGEMENT DU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Madame le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes réfléchit actuellement à réduire le nombre de points de collecte et à faire installer des colonnes aériennes d'une capacité plus importante en lieu et place des bacs actuels. Ces points de collecte regrouperaient à la fois les nouveaux containers OM et des colonnes de tri.

Le Conseil pense que ce ne serait pas sans conséquence pour notre commune car un tel dispositif nécessite un encombrement au sol plus important qu'actuellement et une réduction importante des points de collecte. Le travail qui a été fait sur notre commune lors de la mandature précédente a nécessité un investissement important en coût pour le budget communal et en temps.

Le Conseil déplore également que, si ce projet voit le jour, de nombreux professionnels (restaurateurs, EHPAD, commerces, collège, etc.) soient grandement impactés du fait d'une

manutention supplémentaires car le format des sacs poubelle serait limité à des volumes bien plus modestes qu'actuellement.

De plus, le Conseil se pose la question du devenir du personnel qui représente actuellement trois personnes. Madame le Maire précise que la modification du mode de collecte prendra en compte ce paramètre essentiel.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil se détermine contre ce projet et charge Madame le Maire d'informer la Communauté de Communes de cette motion.

DIVERS

· Inauguration de la salle l'Ayclipse :

Madame le Maire rappelle aux Conseillers qu'elle aura lieu le samedi 25 septembre 2021 à partir de 15h00 avec un spectacle de Quelques p'arts qui sera suivi à 16h00 d'un goûter offert par la municipalité pour les enfants.

Ce goûter sera accompagné de la batterie fanfare les Bleuets.

A 17h00, un premier concert sera proposé avec Stéphane SOULIER.

De 18h30 à 19h30, une collation sera offerte par la municipalité.

A 19h30, un deuxième concert aura lieu avec Géraldine MANDON.

Puis, à 21h00, le groupe « Jess and west » clôturera la soirée.

Une buvette sera proposée de 15h00 à 18h15 et de 19h30 à 23h00.

· Programmation de la salle l'Ayclipse :

Madame Nadine PARIS, adjointe au Maire fait part au Conseil de la liste des événements programmés jusqu'à la fin de l'année à l'Ayclipse (des horaires restent à définir). Cela permettra à la commission « programmation de spectacles à l'Ayclipse » de se rendre compte de ce qui marche ou non :

♦ Dimanche 3 octobre à 15h00 : **Danse et chansons**. Un piano, un accordéon et une chanteuse pour un vaste répertoire de chansons françaises. "Made in France" Guy FRESSENON.

♦ Samedi 23 octobre à 20h30 : Projection d'un **film documentaire sur la vie paysanne** "Ardèchois paysans montagnards" de Bernard PEYROL.

♦ Samedi 13 novembre : **Spectacle musical et dansant** avec cinq musiciens et trois chanteuses. Répertoire fin des années disco et les années 80. "Ambiance 80's" Guy FRESSENON.

♦ Jeudi 25 novembre à 19 h : Projection d'un **film documentaire** "the marriage Project" par les sentiers du doc. En partenariat avec la bibliothèque. Entrée gratuite.

♦ Samedi 11 décembre : **concert** avec Karmalite (groupe de reggae) et Emilien BUFFA.

♦ Mardi 28 décembre : **Spectacle familial** à partir de 7 ans. "Gang de chats" collectif pages.

· Présentation de la salle l'Ayclipse sur le site internet ABC Salles :

Madame Nadine PARIS, Adjointe au Maire informe les Conseillers que la salle l'Ayclipse sera répertoriée sur le site internet ABC Salles afin d'en lui faire la publicité. Le coût est de 705,60 € par an. C'est un contrat annuel qui pourra être arrêté au besoin.

• Les journées du patrimoine :

Madame Véronique BAYLE, Adjointe précise que la commission patrimoine a travaillé tout l'été pour organiser ces journées ainsi que l'exposition d'artisans locaux au château.

Cette exposition s'enrichira d'une salle sur l'usine de TSR (témoignages des ouvriers, articles de journaux, des objets et d'une projection de film). Les portes du château seront ouvertes de 9h30 à 18h00.

Plusieurs animations seront proposées : jeu de piste de photos à retrouver dans les vitrines du village, chasse aux canettes de l'ancienne usine de TSR dans le centre historique et spectacle participatif sur le thème du trésor avec Collectif Parages à 11h00 et 15h15.



• Monsieur Joël MAGNOLON déplore l'état lamentable de la rue des remparts souillée par de nombreuses déjections.

Madame le Maire lui indique qu'elle est bien consciente du problème. Un article sera réalisé dans le prochain bulletin pour sensibiliser les personnes sur ce problème.

• Madame Renée JULLIA se questionne sur l'avancée du projet de raccord à l'assainissement des quartiers de Peyssot et de Forot ?

Madame le Maire lui précise que le bureau d'études NALDEO sera recontacté pour poursuivre la mission (autorisation de passage).

• Madame Christèle OLAGNON pense qu'il manque des panneaux de signalisation pour indiquer la nouvelle salle culturelle l'Ayclipse. Madame le Maire en prend note.

• Madame Pascale GRIFFE fait part aux Conseillers que la deuxième édition des z'échos va prochainement sortir (pour les mois de septembre et octobre).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.